

CAP'RSE



ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

Février 2026



SOMMAIRE

OBJECTIFS ET CONTEXTE	4
LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE EN QUELQUES CHIFFRES	5
L'ANICAP	7
CAP'RSE, UNE CO-CONSTRUCTION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE	9
UNE STRATÉGIE EN 5 AXES	12
LES ENJEUX ET LES ENGAGEMENTS ASSOCIÉS	13
AXE 1 : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET GOUVERNANCE	14
AXE 2 : COMMUNICATION ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	20
AXE 3 : QUALITÉ DU LAIT ET DES PRODUITS	26
AXE 4 : ATTRACTIVITÉ	31
AXE 5 : PRODUCTION ET TRANSFORMATION RESPONSABLES	44
SYNTHÈSE DES INDICATEURS	53
CONCLUSION	57

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est aujourd’hui un enjeu partagé par l’ensemble des acteurs économiques. De plus en plus d’organisations, tous secteurs confondus, s’engagent dans des démarches responsables pour créer de la valeur durable.

Dans la filière laitière caprine, une telle démarche vise plusieurs objectifs :

- **Valorisation du savoir-faire français** : la RSE permet de mettre en avant la qualité des productions françaises au lait de chèvre et de renforcer la légitimité de l’origine France.
- **Transparence des pratiques** : elle favorise la clarté à chaque maillon de la chaîne, renforçant ainsi la confiance des consommateurs et des partenaires de la filière.
- **Respect de l’environnement** : la démarche intègre des actions concrètes pour limiter les impacts environnementaux (réduction des GES, gestion des effluents, maîtrise des intrants).
- **Bien-être animal** : elle garantit des conditions d’élevage respectueuses, essentielles à une production éthique et durable.
- **Respect de l’humain** : elle prend en compte les conditions de travail, la sécurité et le bien-être des producteurs comme des salarié·es et s’engage à fournir aux consommateurs des produits à la fois sûrs et bons.



C’est dans ce cadre que l’ANICAP a développé CAP’RSE, une démarche volontaire visant à fédérer l’ensemble des acteurs de la filière autour d’engagements concrets et mesurables en matière de gouvernance, de responsabilité sociétale et d’environnement.

CAP’RSE ambitionne de construire une filière caprine responsable, durable et créatrice de valeur pour chacun des maillons qui la composent.

**Mickael Lamy,
Président de l’ANICAP**

LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE EN QUELQUES CHIFFRES

La filière laitière caprine française rassemble **tous les acteurs de la production et de la transformation du lait de chèvre ancrés dans les territoires**, à savoir :

5410 fermes de plus de 25 chèvres¹ dont :

47%

fabriquent leurs propres fromages
à partir du lait produit dans la ferme

48%

produisent du lait
qui sera collecté par une laiterie pour être transformé

5%

font les deux
(producteurs et productrices dit·es "mixtes")

Ces fermes emploient 26 477 Equivalents Temps Plein² (hors prestations par ETA, CUMA), dont 9 248 chef·fes d'exploitation et coexploitant·es.

Une **quarantaine de laiteries-fromageries de tailles diverses**, allant de l'artisan fromager au grand groupe laitier de dimension internationale, de statut privé ou coopératif.

La filière s'appuie sur **une diversité de structures partenaires de la chaîne de valeur** : instituts techniques et conseils en élevage, vétérinaires et conseils sanitaires, instituts de recherche, établissements scolaires, centres de formation, fournisseurs.

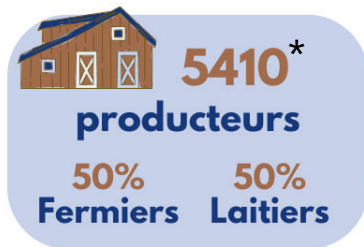
¹ Source GEB-Idele d'après BDNI, Agreste et FranceAgriMer dans "Les chiffres clés du GEB 2024"

² Source Filarmoni RMT Economie des filières alimentaires



ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine



LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE FRANÇAISE



900€/1000L
prix moyen du lait de chèvre

*Sources : IDELE - Chiffres clés 2024, Kantar 2024, Agreste 2020

*Troupeaux de plus de 25 chèvres

CAP'RSE - Pour une filière laitière caprine responsable, durable et créatrice de valeur

L'ANICAP

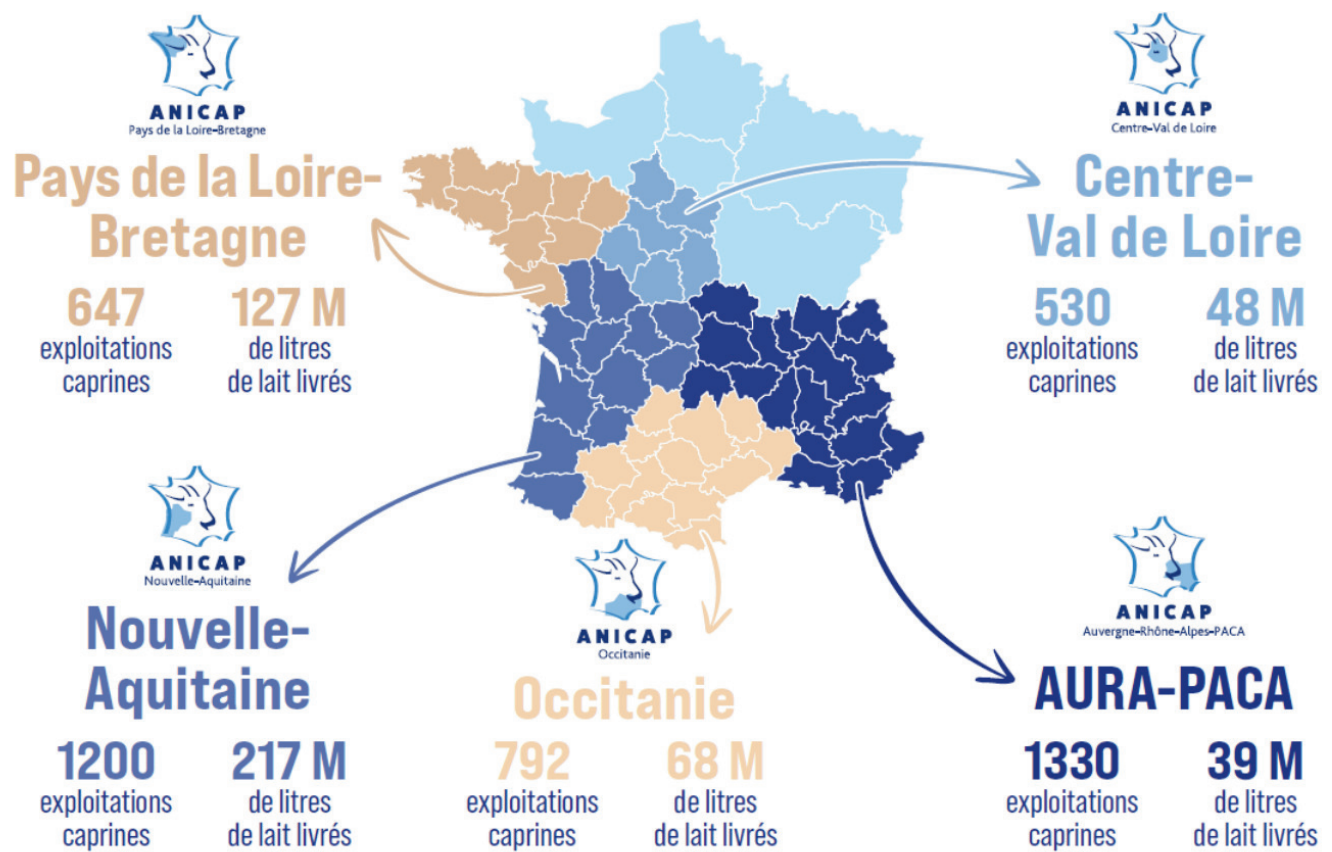
UNE STRUCTURE REPRÉSENTATIVE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE



© ANICAP - Septembre 2025

DES RELAIS DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS DE PRODUCTION

LES INTERPROFESSIONS RÉGIONALES DE L'ANICAP



CAP'RSE, UNE CO-CONSTRUCTION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

L'ensemble des acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, a participé à la conception de la stratégie RSE de la filière laitière caprine à l'horizon 2030 qui est présentée dans ce document.

Un groupe de travail dédié a été créé. Composé des membres du CA de l'ANICAP, des interprofessions régionales et d'experts RSE d'entreprises laitières, il s'est réuni à de nombreuses reprises à partir de septembre 2022 afin de co-construire cette démarche collective et volontaire, avec l'aide du cabinet Ecophanie, sur la base de la norme ISO 26030.



UNE DÉMARCHE BASÉE SUR LA NORME ISO 26030



Première déclinaison sectorielle d'ISO 26000 sur le plan international, la norme ISO 26030 fournit des recommandations pour l'utilisation de l'ISO 26000:2010 dans la chaîne alimentaire en se concentrant sur les principaux aspects de ses sept questions centrales, à savoir la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et les communautés et le développement local.

Son principal objectif est d'aider les organisations de la chaîne alimentaire, indépendamment de leur taille ou de leur emplacement, à dresser une liste de recommandations et à évoluer vers un comportement plus responsable.

Cette norme contribue aux 8 Objectifs de développement durable (ODD) suivants :

2 3 5 8 10 11 12 15



ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

LA RAISON D'ÊTRE DE LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE

“

Contribuer à l'alimentation des citoyens en proposant des produits au lait de chèvre sains et de qualité, qui font partie intégrante du patrimoine gastronomique français, fabriqués selon un modèle durable et rémunérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière, et en étant à l'écoute des attentes sociétales.

”



UNE STRATÉGIE EN 5 AXES

L'analyse de matérialité réalisée en début de réflexion a permis d'identifier les **5 axes stratégiques suivants** :

1. Axe Responsabilité sociétale et Gouvernance : Il s'agit ici de déployer la responsabilité sociétale à travers la gouvernance au sein de la filière laitière caprine. L'objectif est que chaque opérateur puisse bien vivre de son métier, avec des engagements sur une juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la filière.

2. Axe Communication et Dialogue avec les Parties Prenantes : Il est important de développer les relations partenariales et de communiquer en intégrant les Objectifs de développement durable, notamment via le dialogue avec les Parties Prenantes, et avec des engagements de communication sur la RSE auprès des consommateurs en France et à l'export.

3. Axe Qualité du Lait et des produits : Maintenir la haute qualité du lait et des produits au lait de chèvre est un impératif, de même qu'intégrer la durabilité dans le développement de l'innovation dans toute la filière.

4. Axe Attractivité : Il s'agit ici d'assurer le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers de la filière.

5. Axe Production et transformation responsables : L'objectif est de produire et de mettre en marché de manière responsable et durable, en prenant en compte, dans tous leurs aspects, les défis environnementaux (changement climatique, biodiversité, transition), avec des engagements de réduction de l'impact environnemental de la filière, et ceux liés au bien-être animal dans les élevages.

LES ENJEUX ET LES ENGAGEMENTS ASSOCIÉS



AXE 1 : Responsabilité sociétale et Gouvernance

- **Engagement n°1** : Renforcer la capacité de la filière à assurer une rémunération équitable à l'ensemble de ses acteurs, de l'amont à l'aval

AXE 2 : Communication et dialogue avec les Parties Prenantes

- **Engagement n°2** - Mettre en place une communication sur les engagements de durabilité de la filière

AXE 3 : Qualité du Lait et des produits

- **Engagement n°3** - Maintenir la haute qualité du lait matière première, notamment via l'absence de résidus d'antibiotiques dans le lait

AXE 4 : Attractivité

- **Engagement n°4** - Assurer le renouvellement des exploitations en travaillant sur l'attractivité des métiers et de la filière
- **Engagement n°5** - Améliorer les conditions de travail pour une filière plus attractive

AXE 5 : Production et transformation responsables

- **Engagement n°6** - Améliorer la performance environnementale de la filière laitière caprine
- **Engagement n°7** - Evaluer le bien-être des troupeaux laitiers caprins et améliorer les pratiques si nécessaire



AXE 1

Cet axe répond aux Objectifs de développement durable ci-dessus.

Responsabilité sociétale et Gouvernance : Déployer la responsabilité sociétale à travers la gouvernance au sein de la filière laitière caprine dans l'objectif que chaque opérateur puisse bien vivre de son métier, avec des engagements sur une juste rémunération de l'ensemble des acteurs.



Les enjeux

Stratégie et gouvernance

Il est essentiel de définir une vision stratégique claire intégrant pleinement les principes de la responsabilité sociétale au sein des organisations de la filière caprine. L'identification des parties prenantes et la compréhension de leurs attentes permettent de délimiter précisément le périmètre de la responsabilité sociétale pour ses différentes organisations.

Création de valeur et impact socio-économique

La filière caprine joue un rôle structurant dans les territoires, tant sur le plan économique que social. Il est donc fondamental de valoriser la richesse créée localement, que ce soit pour les collaborateurs ou pour les zones rurales où s'ancrent les activités. Le lien fort entre production et transformation du lait de chèvre constitue un levier de développement durable.

À moyen et long terme, une réflexion s'impose sur l'évolution de la carte laitière caprine : quelle diversité de production souhaitons-nous préserver ? Quels impacts sur les exploitations, leur taille, leur modèle économique ? Il est également crucial de garantir une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne, en évitant les situations d'abus de pouvoir ou d'abus de position dominante sur un marché, et en reconnaissant de manière équitable la valeur ajoutée apportée par chacun des maillons de la filière.

Enfin, il est essentiel de pérenniser et dynamiser l'ancrage territorial des organisations de la filière afin de maintenir une activité économique et sociale sur l'ensemble des territoires.

Droits humains et conformité

Le respect des droits humains constitue un fondement incontournable de toute démarche RSE. Cela implique une vigilance particulière à l'égard des producteurs, salariés et consommateurs, tout au long de la chaîne de production. La conformité réglementaire, notamment en matière de protection des données personnelles (RGPD), doit également être assurée dans l'ensemble des pratiques.

Par ailleurs, la prévention des fraudes, qu'il s'agisse d'usurpation de l'identité, de la nature ou de la qualité des produits, est un enjeu majeur pour préserver la confiance des consommateurs.

Enfin, le respect du principe de contractualisation reste un pilier essentiel pour garantir des relations commerciales équilibrées et durables. La filière doit créer les bonnes conditions d'une mise en œuvre de la contractualisation entre les acteurs.



Engagement n°1 : Renforcer la capacité de la filière à assurer une rémunération équitable à l'ensemble de ses acteurs, de l'amont à l'aval.

1. Un engagement essentiel pour la pérennité de la filière caprine

La filière caprine joue un rôle clé dans le dynamisme des territoires ruraux par la création d'emplois. Elle est reconnue pour ses produits de qualité, réputés dans le patrimoine gastronomique français. Elle est confrontée à des défis économiques majeurs, notamment en matière de rémunération des acteurs, qu'ils soient éleveurs, éleveuses, ou transformateurs.

2. Valoriser le travail des éleveurs et des éleveuses

À l'amont de la filière, les éleveurs caprins doivent pouvoir vivre dignement de leur activité. Cela passe par une valorisation satisfaisante du lait de chèvre, notamment via la contractualisation. Une rémunération juste est aussi un levier pour attirer de nouveaux talents et assurer le renouvellement des générations.

3. Soutenir la transformation et la commercialisation

À l'aval, les entreprises de transformation (fromageries, affineurs, etc.) doivent pouvoir dégager des marges suffisantes pour investir, innover et maintenir des emplois locaux. Une répartition équilibrée de la valeur ajoutée entre les maillons de la chaîne est indispensable pour garantir la durabilité économique de l'ensemble du secteur.

4. Un enjeu de souveraineté alimentaire et de résilience

Assurer une rémunération équitable, c'est aussi renforcer la résilience de la filière face aux crises économiques et climatiques et garantir que ses acteurs puissent continuer à produire, transformer et commercialiser dans des conditions viables.



En 2022, la filière laitière caprine totalise 26 559 ETP dont 38% en agriculture (y.c. prestations), 10 020 en exploitations et 153 en prestations.

Source : RMT Filarmoni

Cet engagement se traduit par des objectifs concrets, mesurés à l'aide des deux indicateurs suivants :

—→ **Indicateur n°1 : Amont**


Pourcentage de fermes en mesure de rémunérer leurs exploitants à hauteur de deux fois le SMIC, soit **34 231 € nets par an en 2025**.

- **Situation actuelle (2022)** : 50 % des fermes atteignent ce seuil (source : Idele)
- **Objectif 2030** : 60 % des fermes atteignent ce seuil

—→ **Indicateur n°2 : Aval**

Données issues de l'observatoire annuel de branche du Crédit Agricole, portant sur la rentabilité des entreprises, catégorie **Fromagers** :

- **Part des entreprises affichant une marge EBITDA/CA³ ≥ 6,5 %** : 40 % en 2022
- **Part des entreprises affichant un résultat net/CA ≥ 2 %** : 48 % en 2022
- **Objectif 2030** : Maintien de ces deux ratios

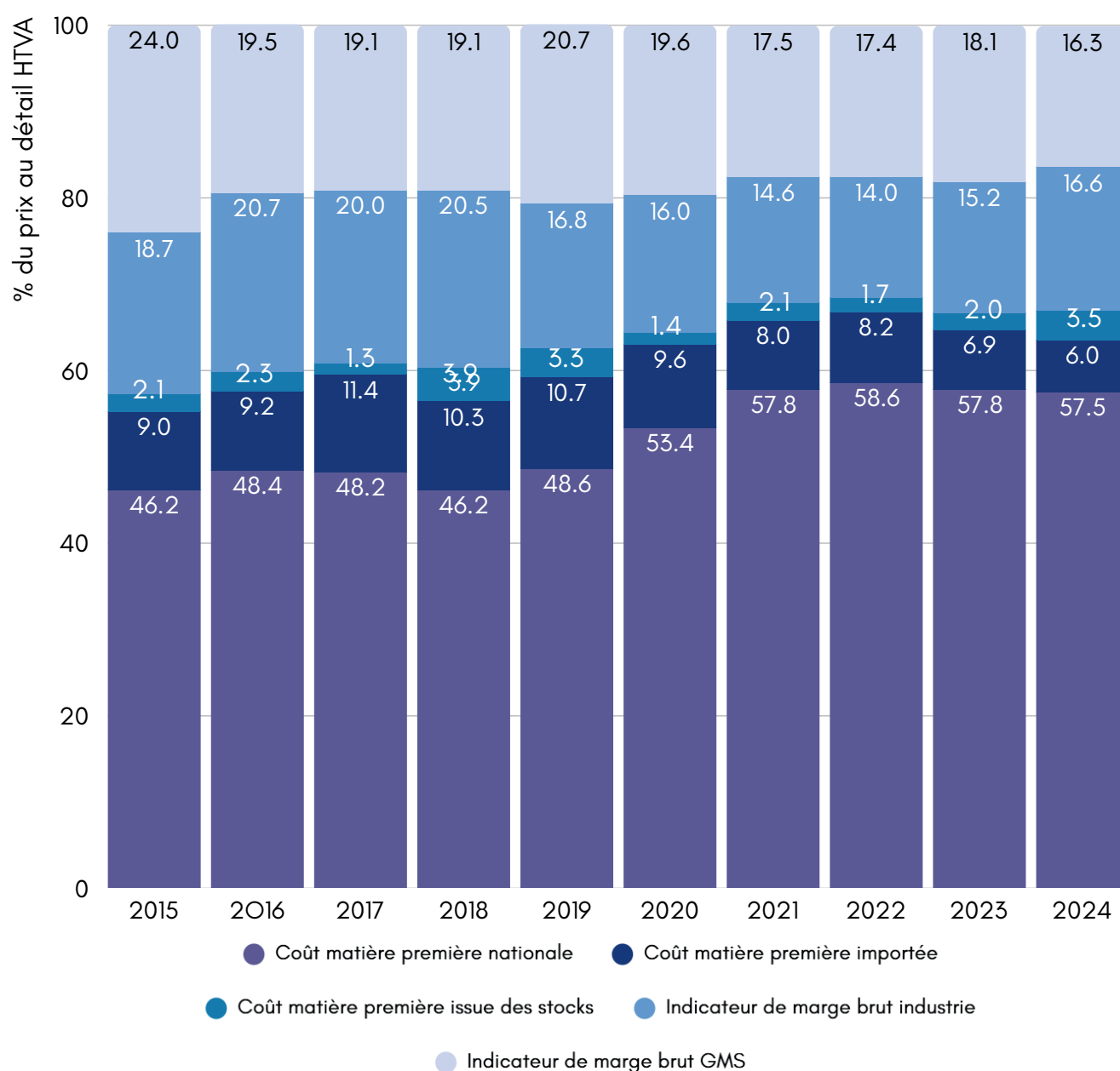
 Pour améliorer la capacité de la filière à mieux rémunérer ses acteurs, les leviers d'action suivants ont été identifiés :

- **Le suivi régulier des indicateurs de conjoncture**, afin que les acteurs de la filière puissent adapter leurs stratégies en fonction des réalités économiques ;
- **Le suivi de la contractualisation** entre les différents maillons de la chaîne, pour garantir une meilleure répartition de la valeur ;
- **La formation des éleveurs et des éleveuses à la gestion économique**, pour améliorer la viabilité et la performance des exploitations ;
- **Le soutien aux initiatives visant à accroître la technicité dans les élevages**, notamment par l'innovation, le conseil technique et l'accompagnement ciblé ;

³ EBITDA/CA = taux de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements sur CA

- **La mise en place d'un observatoire**, permettant de suivre l'évolution des résultats économiques de la filière. Il prendra notamment en compte les résultats annuels de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires (OFPM).

Composition en pourcentage du prix moyen annuel Hors TVA (HTVA) au détail en GMS des fromages de chèvre de type bûche en matière première et marges brutes de l'industrie et de la distribution



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee, Kantar Worldpanel



FOCUS SUR LA CONTRACTUALISATION

En filière caprine laitière, depuis 2021, la contractualisation repose sur un accord interprofessionnel étendu qui rend **obligatoire la contractualisation écrite** pour la vente de lait cru de chèvre. Il s'inscrit dans le cadre de la loi **EGalim** et vise à renforcer les relations commerciales entre producteurs et acheteurs.

Il a pour objectifs de :

- Sécuriser les revenus des producteurs via des volumes et un prix déterminés dans le contrat ;
- Définir les volumes et les prix ;
- Favoriser une répartition équitable de la valeur dans la filière.

Les principaux éléments du contrat obligatoire sont :

1. **Prix** : modalités de détermination et de révision, basées sur des indicateurs économiques (coûts de production, prix du marché, qualité).
2. **Volume, origine et qualité** des produits livrés.
3. **Modalités de collecte et de livraison.**
4. **Procédures et délais de paiement.**
5. **Durée du contrat.**
6. **Clauses de force majeure.**
7. **Conditions de résiliation**, avec préavis et indemnités, notamment en cas de changement de mode de production.

Spécificité caprine : Une **clause de sauvegarde** permet de renégocier les termes du contrat en cas de difficultés graves, identifiées via des indicateurs économiques publiés par l'ANICAP.

Il s'adresse aux :

- Producteurs et productrices de lait cru de chèvre ;
- Coopératives et entreprises privées collectant ou transformant le lait ;
- Organisations de producteurs (OP) et associations d'OP (AOP).

La structuration de l'offre en filière caprine est essentielle pour défendre les intérêts économiques des éleveurs et des éleveuses. De nombreuses coopératives existent, organisations où les producteurs se regroupent pour mettre en marché leur production sous forme de fromages ou autres produits caprins. Il existe également 13 Organisations de Producteurs (OP) dans le secteur du lait de chèvre qui joue un rôle dans la négociation des contrats de vente.



AXE 2

Cet axe répond à l'Objectif de développement durable ci-dessus.

Communication et dialogue avec les Parties Prenantes : Développer les relations partenariales et communiquer en intégrant les Objectifs de développement durable, notamment via le dialogue avec les Parties Prenantes, et avec des engagements de communication auprès des consommateurs en France et à l'export.

L'axe 2 vise à renforcer la compréhension, l'engagement et la reconnaissance des enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux liés à la chaîne alimentaire.

Il s'articule autour de quatre grands enjeux :



Les enjeux

Communication et sensibilisation

Il s'agit de communiquer auprès des acheteurs et consommateurs sur les principaux enjeux environnementaux et sociaux sur le court et le long terme, et de promouvoir une production et une consommation responsables et durables, en valorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'humain et de l'environnement.

Perception et engagement des Parties Prenantes

L'objectif est de faire évoluer le regard porté par les citoyens sur la place et les fonctions des parties prenantes de la filière (agriculteurs, coopératives, industries, consommateurs), dans la gestion responsable de l'environnement et des zones rurales.

Cela passe également par une contribution aux réflexions territoriales, notamment lors des enquêtes publiques ou des rencontres avec les élus en régions (SCOT, SRDEII, SRADDET, PAT...).

Partenariats et collaboration

Il est essentiel de tisser des liens avec les producteurs de connaissances (universités, instituts de recherche, etc.) pour enrichir les pratiques, favoriser l'innovation et renforcer la légitimité des actions menées.

Pérennité et notoriété

Enfin, il convient de préserver et valoriser la production fermière, le lait cru et les produits sous Appellation d'Origine Protégée (AOP), en renforçant leur visibilité et leur reconnaissance auprès du grand public comme des professionnels.



Engagement n°2 : Mettre en place une communication sur les engagements de durabilité de la filière

L'ANICAP a retenu l'engagement n°2 dont la mesure peut-être assurée par les indicateurs suivants :

→ **Indicateur n°3 : Part des fromages de chèvre dans la consommation de fromages des ménages français**

Cet indicateur mesure la place qu'occupe le fromage de chèvre dans les habitudes alimentaires des Français.

De 7% en volume et 9% en valeur⁴, elle est stable depuis de très nombreuses années, ce qui indique une demande soutenue, un facteur essentiel pour la viabilité économique de la filière. S'il paraît difficile de faire évoluer cet indicateur à la hausse, son maintien est indispensable pour la pérennité cette dernière.

→ **Indicateur n°4 : Quantité de fromages de chèvre achetée par ménage et son évolution en France**

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la consommation individuelle. En 2024, selon Kantar, le panier moyen est de 2,6 kg par foyer⁵ par an.

→ **Indicateur n°5 : Taux de pénétration des fromages de chèvre dans les foyers français**

Il indique la proportion de foyers acheteurs. Un taux élevé montre que le produit est largement adopté, ce qui renforce la stabilité de la demande. Une pénétration faible ou en baisse pourrait alerter sur un besoin de reconquête du marché. En 2024, il est de 84,2% (source panel Kantar).

⁴ D'après Kantar, en comptabilisant les fromages fermiers

⁵ Selon l'INSEE, en 2022, la taille moyenne des ménages est de 2,15 personnes par résidence principale

→ Indicateur n°6 : Baromètre d'image de la filière caprine

L'image perçue par les consommateurs influence directement leurs choix d'achat. Une image positive (en termes de qualité, de bien-être animal, de durabilité...) favorise la fidélité et l'attractivité. Un baromètre d'image sera mis en place prochainement afin d'obtenir un indicateur qui permettra de la mesurer.

L'objectif de l'ANICAP pour 2030 est de maintenir ces quatre indicateurs à leur niveau actuel.

Un objectif ambitieux, compte tenu de la concurrence accrue des autres types de fromages sur le marché français, du contexte inflationniste défavorable aux produits les plus haut de gamme du marché des fromages (lait cru, AOP, fromages fermiers), du fait qu'une partie de la population demeure réfractaire au fromage de chèvre par préjugés, et que l'évolution de la demande est essentiellement liée à celle de la démographie.



Les actions à engager pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre et renforcer les actions de communication portées par la filière.
- Élaborer un baromètre d'image de la filière caprine auprès des consommateurs.
- Actualiser la cartographie des parties prenantes à mi-parcours de la trajectoire.





FOCUS SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE L'ANICAP

L'ANICAP, en tant qu'organisation interprofessionnelle représentative de la filière laitière caprine française, déploie depuis plusieurs années une **stratégie de communication ambitieuse et multicanale**, dont l'objectif principal est de **valoriser les produits issus du lait de chèvre, de renforcer la visibilité du métier d'éleveuse et d'éleveur de chèvres, et de sensibiliser le grand public à la richesse et à la diversité de cette filière et de ses produits.**

Dans le cadre de ses **campagnes triennales**, menées à la fois en France et en Allemagne, l'ANICAP met en œuvre des actions ciblées visant à promouvoir les fromages de chèvre français, en insistant sur leur qualité, leur origine, leur mode de fabrication artisanal, fermier ou laitier, et leur ancrage territorial. Ces campagnes s'appuient sur des visuels attractifs, des slogans engageants et des contenus pédagogiques qui valorisent les savoir-faire traditionnels tout en répondant aux attentes des consommateurs en matière de naturalité, de traçabilité et de durabilité.

Par ailleurs, l'ANICAP collabore avec une agence de presse spécialisée pour assurer une présence régulière des produits au lait de chèvre dans les **médias grand public**. Cette collaboration se traduit notamment par la diffusion mensuelle de recettes de saison mettant en valeur les fromages de chèvre, relayées dans des titres de presse féminine, culinaire et familiale comme Elle à table, Version Femina, Chef Simon ou encore Le Journal des Femmes, essentiellement sur internet. Ces actions permettent de toucher un large public, de renforcer la notoriété des produits au lait de chèvre, et de les inscrire dans les habitudes alimentaires des Français.

À partir de 2026, les actions menées auprès du grand public – qu'il s'agisse de la campagne triennale ou des relations presse – ne concerneront plus uniquement les fromages de chèvre, mais s'étendront aux yaourts et au lait de chèvre UHT, deux segments complémentaires qu'il convient désormais de valoriser.

En complément, l'ANICAP participe activement à des **événements professionnels** majeurs tels que le Salon International de l'Agriculture, le SPACE, le Sommet de l'Élevage et Capr'Inov, où elle organise des animations-dégustations, des rencontres avec les éleveurs et les éleveuses, et des présentations techniques. Ces événements constituent des occasions privilégiées pour valoriser la filière auprès des acteurs institutionnels, des distributeurs et des porteurs et porteuses de projet.

Enfin, l'ANICAP propose des outils de **communication pédagogique** à destination des scolaires et les met à disposition des producteurs de lait de chèvre, afin de les accompagner dans la valorisation de leur métier et de leurs produits auprès des publics accueillis à la ferme.



FOCUS SUR LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

• UN TRAVAIL DE CONCERTATION AVEC DES ONG WELFARISTES DE 2017 À 2024

Soucieuse de répondre aux attentes croissantes de la société civile en matière de bien-être animal (BEA), l'ANICAP a engagé, entre 2017 et 2024, une démarche de concertation structurée avec plusieurs ONG welfaristes reconnues, **Welfarm**, **CIWF (Compassion in World Farming)** et **LFDA (La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences)**. Cette initiative visait à instaurer un dialogue constructif entre les représentants de la profession et les associations engagées pour le respect des animaux d'élevage, afin d'identifier ensemble, le cas échéant, des pistes d'amélioration réalistes et techniquement applicables dans les élevages de chèvres laitières.

La concertation s'est articulée autour de plusieurs **thématiques**, choisies en fonction des préoccupations exprimées par les ONG et des enjeux identifiés par les professionnels. Trois grands axes ont été explorés :

- Le **pâturage et l'accès à l'extérieur**, sujet central dans les débats sur le bien-être animal, notamment en réponse au constat selon lequel une majorité de chèvres élevées en France ne sortent pas en plein air.
- La **conduite des troupeaux cornus et la pratique de l'ébourgeonnage**, qui soulèvent des questions éthiques et techniques liées à la douleur animale et à la sécurité des animaux et des éleveurs et éleveuses.
- L'**aménagement des bâtiments**, avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie des chèvres en intérieur, en intégrant des enrichissements du milieu (râteliers en hauteur, espaces verticaux, objets ludiques, brosses, etc.).

Dans le prolongement de ces échanges, l'ANICAP a commandé plusieurs études techniques, notamment une enquête sur les **aires d'exercice** menée par l'Institut de l'Élevage (Idele) en 2019, afin de fournir aux éleveurs des éléments objectifs pour aménager des espaces extérieurs adaptés. En 2022, une autre enquête a permis de dresser un état des lieux des pratiques d'aménagement des bâtiments dans les principales régions caprines françaises, avec des recommandations concrètes à destination des éleveurs.

Cette concertation a également donné lieu à la production de **documents pédagogiques**, de **fiches pratiques**, et de **vidéos tutoriels** sur des sujets comme l'ébourgeonnage, afin de diffuser les bonnes pratiques et de sensibiliser les professionnels à l'importance de prendre en charge la douleur.

Cette démarche de concertation fructueuse menée par l'ANICAP entre 2017 et 2024 illustre une volonté commune d'ouverture, de dialogue et de progrès partagé entre les acteurs de la filière et les défenseurs du bien-être animal en élevage, dans une logique de co-construction et de responsabilité collective.





AXE 3

Cet axe répond à l'Objectif de développement durable ci-dessus.

Qualité du Lait et des produits : Maintenir la haute qualité du lait et des produits au lait de chèvre et intégrer la durabilité dans le développement de l'innovation dans toute la filière.



Les enjeux

Maîtrise Sanitaire

Garantir la sécurité sanitaire des produits mis sur le marché à travers la mise en œuvre rigoureuse des principes de la démarche HACCP, la traçabilité, les procédures de retrait-rappel, ainsi que les contrôles microbiologiques.

Santé du Consommateur

Prendre en compte la santé du consommateur à long terme en intégrant les enjeux de nutrition et de santé dans le développement, la production et la transformation des denrées alimentaires ainsi que dans la communication relative à ces produits.

Innovation et Durabilité

Favoriser une innovation responsable et durable, tant en amont qu'en aval de la filière.

Diversité et Patrimoine Culturel

Contribuer à la variété des goûts et à la valorisation du patrimoine gastronomique et culturel français, en préservant la diversité et les spécificités des produits régionaux et traditionnels (productions fermières, AOP, produits au lait cru, analyses sensorielles...).

Qualité et Conformité Sociétale

Proposer aux consommateurs des produits à base de lait de chèvre de haute qualité, variés, et élaborés dans le respect des attentes sociétales en matière de conditions de production.

Sur cet axe 3, l'ANICAP a retenu un engagement et un indicateur de performance :



Engagement n°3 : Maintenir la haute qualité du lait, en garantissant notamment l'absence de résidus d'antibiotiques dans la matière première

Depuis les années 70, la qualité du lait de chèvre collecté par des laiteries est contrôlée avec des méthodes et des processus harmonisés et validés au niveau national. L'**absence de résidus d'antibiotiques** est un des critères sur lesquels la filière reste très mobilisée et s'engage à progresser toujours plus.

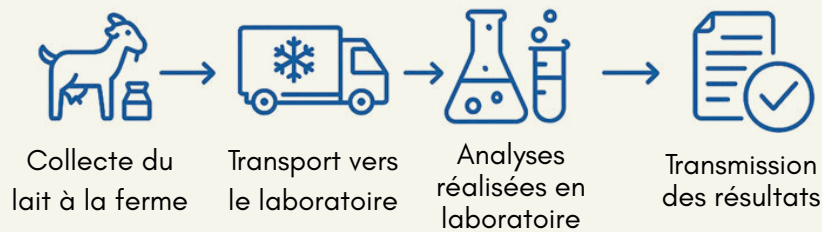
À l'heure actuelle, les **livraisons de lait de chèvre sont contrôlées** pour la présence de résidus d'antibiotiques de manière inopinée, et ce au minimum une fois tous les 10 jours. Grâce à la généralisation de pratiques d'élevage visant à limiter au maximum le recours aux antibiotiques et à la sensibilisation des producteurs, le risque de non-conformité est devenu extrêmement faible. Lorsqu'un risque est détecté au départ de la ferme ou à l'arrivée à la laiterie où les contrôles sont déjà systématiques, la livraison concernée n'entre pas en fabrication. Les professionnels du secteur ont néanmoins décidé de renforcer le dispositif en passant à un contrôle systématique de toutes les livraisons de lait au départ de la ferme à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette mesure vise à **prévenir tout risque sanitaire** et à **valoriser la qualité du lait de chèvre** dans une démarche proactive de sécurité alimentaire.

→ **Indicateur n°7 : Pourcentage de livraisons de lait de chèvre collecté au départ de la ferme contrôlées aux antibiotiques**

Objectif : 100% des livraisons de lait de chèvre testées aux antibiotiques au départ de la ferme au 1^{er} janvier 2026 (Source Info-Labos).



FOCUS SUR LE PROCESSUS D'ANALYSE DU LAIT DE CHEVRE DEPUIS LA COLLECTE JUSQU'AUX RESULTATS



1. Collecte du lait à la ferme

- Le lait est prélevé dans des conditions strictes d'hygiène.
- Un échantillon est systématiquement prélevé lors de chaque collecte.

2. Transport vers le laboratoire

- Les échantillons sont transportés dans des conditions réfrigérées pour garantir leur intégrité.
- Ils sont identifiés avec un code permettant de tracer l'origine (éleveur, date, heure...).

3. Analyses réalisées en laboratoire

Les laboratoires spécialisés effectuent plusieurs types d'analyses, notamment :

- **Contrôle de la qualité sanitaire :**
 - **Présence de résidus d'antibiotiques** (test rapide ou chromatographie).
 - **Flore microbienne** (germes totaux, coliformes, staphylocoques...).
- **Paramètres physico-chimiques :**
 - Taux de **matière grasse, protéines, lactose, pH, point de congélation.**
- **Cellules somatiques :** indicateur de la santé mammaire des chèvres.
- **Température à la collecte :** vérification du respect de la chaîne du froid.

4. Transmission des résultats

- Les résultats sont transmis aux producteurs, aux laiteries et aux autorités sanitaires si nécessaire.
- En cas de non-conformité (ex. : présence d'antibiotiques), des mesures correctives sont immédiatement mises en œuvre (blocage du lot, enquête, retrait...).

5. Suivi et traçabilité

- Tous les résultats sont archivés pour assurer une traçabilité complète.
- Ils permettent aussi un suivi de la qualité dans le temps et l'accompagnement des éleveurs.

Une filière proactive engagée dans une démarche de progrès continu en matière de qualité du lait

La maîtrise de la qualité sanitaire du lait de chèvre et des produits qui en sont issus a toujours été une condition incontournable pour mettre sur le marché des produits sains, sûrs et bons.

Mieux prévenir les risques sanitaires par l'optimisation des méthodes de prévention, de surveillance, de contrôle et d'investigation est notre préoccupation constante.

En production fermière, le **Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène** (GBPH) constitue l'outil de référence mis au point par la filière et validé par les autorités sanitaires. Il a pour objectif d'accompagner les producteurs dans la mise en œuvre des exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, conformément au Paquet Hygiène européen. Ce document propose des **recommandations concrètes pour maîtriser les risques sanitaires** liés à la production et à la transformation du lait de chèvre, tout en respectant les spécificités des pratiques traditionnelles. Il facilite l'application des principes HACCP, qui consistent à identifier les dangers et à maîtriser les points critiques pour garantir la sécurité des aliments, et sert de base à l'élaboration des Plans de Maîtrise Sanitaire*, contribuant ainsi à assurer la qualité et la sécurité des produits caprins fermiers destinés aux consommateurs.

Le lait de chèvre destiné à la transformation en laiterie fait l'objet de contrôles rigoureux dès sa collecte à la ferme afin de garantir sa qualité sanitaire. Pour permettre aux éleveurs de suivre plus précisément la qualité de leur production, l'ANICAP met en place, à partir du 1^{er} janvier 2026, de nouvelles dispositions. Chaque livraison sera systématiquement analysée, non seulement pour détecter d'éventuels résidus d'antibiotiques, mais aussi pour mesurer des indicateurs clés tels que la matière grasse, la teneur en protéines, le point de congélation, le nombre de cellules somatiques et le taux d'urée.

* Les Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS) sont des documents obligatoires pour les établissements qui produisent, transforment ou distribuent des denrées alimentaires. Ils servent à démontrer que l'entreprise met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des aliments.

Cette intensification des analyses offrira aux producteurs la possibilité d'ajuster plus finement l'alimentation de leur troupeau et de réagir rapidement en cas d'écarts. Elle ouvre également la voie à de nouveaux outils de conseil en élevage, à des solutions connectées et à des aides au diagnostic.

Ces nouvelles dispositions représentent une avancée majeure pour la filière laitière caprine, qui gagnera ainsi en transparence, en équité entre producteurs et en valorisation de la qualité du lait de chèvre.



© L. PAGE / CNIEL



AXE 4

Cet axe répond aux Objectifs de développement durable ci-dessus.

Attractivité : Assurer le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers de la filière.



Les enjeux

Développement des Compétences et Formation

- Développer les compétences des collaborateurs en accompagnant les évolutions techniques, technologiques et réglementaires en termes de pratiques et de procédés liés à la chaîne alimentaire.
- Contribuer à l'offre de formation sur les métiers du lait de chèvre et aux contenus pédagogiques.
- Promouvoir les métiers, les pratiques et le savoir-faire de la filière auprès des communautés et des personnes du territoire où elle exerce ses activités.

Conditions de Travail et Bien-être

- Améliorer les conditions de travail pour une meilleure prise en compte de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.
- Favoriser les conditions de travail permettant la préservation de la santé (physique et mentale), la sécurité au travail des collaborateurs, ainsi que leur bien-être et leur épanouissement personnel.
- Partager les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail.

Droits Humains et Équité

- Respecter les droits humains des collaborateurs à temps plein, temporaires, saisonniers, à temps partiel, en sous-traitance et de tout autre type de modèle de recrutement de main-d'œuvre.
- Lutter contre toutes sortes de discrimination au sein de la filière et dans sa sphère d'influence.
- Développer ou conserver l'attractivité des organisations du secteur afin d'attirer et de mobiliser une main-d'œuvre qualifiée dans la ou les principales régions dans lesquelles la filière exerce ses activités, indépendamment de leur origine ou de leurs relations personnelles, en donnant priorité à leur capacité de travail.

Support Technique

- Garantir l'appui technique et des services techniques (de type contrôle laitier) homogènes aux producteurs, accessibles à tous.

Assurer le renouvellement des générations

Le **renouvellement des générations en élevage caprin** est un enjeu stratégique majeur pour assurer la pérennité de la production de lait de chèvre en France. Environ **21 % des chefs d'exploitation ont 55 ans ou plus**, selon les données de la MSA⁶.

Le secteur caprin est **moins touché par le vieillissement** que d'autres filières (bovins viande, ovins), notamment grâce à l'attractivité de la transformation fromagère à la ferme et à l'implication des coopératives laitières.

Cependant, plus de 30 % des chefs d'exploitation agricole (toutes filières confondues) atteindront l'âge de la retraite **d'ici 2026**, soit environ **160 100 exploitants**⁷ en France selon l'APCA. Pour la filière caprine, cela représente **plusieurs centaines d'éleveurs** susceptibles de cesser leur activité dans les prochaines années, avec un risque de **perte de savoir-faire** et de **réduction du cheptel** si les exploitations ne sont pas reprises.

Or la **transmission des exploitations** est souvent complexe en termes de foncier, de bâtiments, de cheptel et de savoir-faire. En régions, des dispositifs d'accompagnement (formation, financement, tutorat) sont nécessaires pour faciliter l'installation des jeunes.



⁶ Démographie et renouvellement des générations en élevage : état des lieux, perspectives et questions en suspens

⁷ Renouvellement des générations - Chambre d'agriculture France

Le métier peut être perçu comme difficile (astreintes d'éleveur, rentabilité, isolement) et, si le métier de producteur fermier est bien connu, celui d'éleveur livreur l'est beaucoup moins.

Pour préserver la production nationale de lait de chèvre, il est essentiel de **renforcer l'attractivité du métier d'éleveur et d'éleveuse de chèvres, notamment livreur**, auprès des jeunes et des porteurs et porteuses de projet, et de **communiquer sur les opportunités qu'offre la filière dans les différentes régions**.

Le renouvellement passe aussi par une **formation adaptée** aux enjeux actuels : bien-être animal, qualité du lait, durabilité, gestion d'entreprise. Pour ce faire, les centres de formation agricole doivent intégrer les spécificités de la filière caprine.

Enfin, il est primordial d'encourager la **diversité des modèles** présents dans la filière : livreurs, fermiers, bio, circuits courts, AOP... Ceci afin de préserver la diversité et l'authenticité du patrimoine culinaire régional et national associé au lait de chèvre.

Pour l'axe 4, les professionnels de la filière ont pris 2 engagements mesurés par 3 Indicateurs de performance :



Engagement n°4 : Assurer le renouvellement des exploitations en travaillant sur l'attractivité des métiers et de la filière

→ **Indicateur n°8 : Nombre d'exploitations laitières caprines et volumes produits et collectés et leur évolution, et évolution de la taille des troupeaux**

5410

690M



La filière caprine française repose sur

exploitations comptant plus de 25 chèvres déclarant transformer ou livrer du lait, en 2024.

de litres de lait produits, dont 500 millions de litres collectés en 2024.

Une taille moyenne des cheptels de 87 chèvres pour les producteurs fermiers (données 2020) et de 251 chèvres pour les exploitations laitières (données RA 2020).

Une productivité par unité de main-d'œuvre (UMO) de 37 chèvres par UMO chez les fromagers et de 175 chèvres par UMO chez les livreurs (source Idele).

Objectif pour 2030 :

Préserver les équilibres atteints en 2024, à savoir :

- le maintien du nombre d'exploitations et du volume de lait produit existants ;
- l'optimisation du nombre de chèvres/UMO = 40 chez les fermiers et 180 chez les livreurs ou un litrage minimum par UMO de 30 000 litres chez les fromagers et de 150 000 litres chez les producteurs livreurs.

Le **maintien du nombre d'exploitations** et du **volume de lait produit** en 2024 constitue un véritable défi pour la filière, et ce pour plusieurs raisons structurelles, économiques et sociales :

- **Viellissement des éleveurs et manque de relève** : De nombreuses exploitations caprines sont aujourd'hui tenues par des éleveurs proches de la retraite. Le renouvellement des générations est insuffisant, les carrières sont plus courtes dans le secteur caprin que dans d'autres filières, notamment en raison des contraintes du métier d'éleveur.

- **Concentration et disparition des petites structures** : On observe une tendance à la concentration des exploitations, avec des cheptels plus grands mais moins nombreux. Cela peut entraîner une perte de diversité des systèmes, une diminution du maillage territorial et une fragilisation des dynamiques locales (emploi, vie rurale, savoir-faire).
- **Adaptation aux enjeux environnementaux et sociétaux** : Les attentes des consommateurs évoluent vers plus de durabilité, de prise en compte du bien-être animal et de transparence des pratiques. Les exploitations doivent s'adapter, ce qui demande des investissements et des compétences supplémentaires.

Les objectifs fixés visent à assurer un équilibre durable entre performance économique, qualité de vie des éleveurs et des éleveuses, et valorisation des savoir-faire caprins. Le maintien des équilibres de 2024 n'est pas garanti sans **une politique volontariste de soutien à l'installation, de valorisation du métier et de reconnaissance économique du lait de chèvre**. C'est un enjeu majeur pour préserver la diversité des systèmes caprins et assurer la pérennité de la filière.



Les actions identifiées à mettre en œuvre pour favoriser le renouvellement des générations sont les suivantes :

- **Valoriser la filière et ses métiers** : il s'agira de déployer une communication positive et ciblée sur les atouts de la filière : diversité des modèles (système livreur, fermier, AOP, bio...), autonomie, lien au territoire, innovation, etc., et de mettre en avant l'**origine France** et la qualité des produits caprins pour renforcer l'image de la filière auprès du grand public, des jeunes et des porteurs de projet.
- **Renforcer la performance technico-économique des exploitations** : il s'agira de contribuer à l'augmentation de l'efficacité technico-économique des exploitations laitières comme fermières via les démarches de durabilité telles que les stratégies bas carbone régionales.



Engagement n°5 : Améliorer les conditions de travail pour une filière plus attractive

Les conditions de travail dans la filière caprine sont un enjeu central pour sa durabilité et son attractivité. La situation actuelle se caractérise par des conditions de travail exigeantes : les éleveurs caprins, qu'ils soient fromagers ou livreurs, sont confrontés à des journées longues et peu flexibles liées aux astreintes relatives à la traite et à la transformation, des tâches physiques répétitives qui peuvent être pénibles (traite, alimentation, nettoyage) et une faible mécanisation dans certaines exploitations, surtout les plus petites ou les plus anciennes. À ceci s'ajoute une charge mentale élevée, liée à la gestion polyvalente de l'exploitation (soins aux animaux, administratif, et, dans le cas des producteurs fermiers, transformation et commercialisation).

Les conditions de travail sont un frein majeur à l'installation de nouveaux éleveurs. Elles peuvent décourager les jeunes ou les porteurs de projet. C'est pourquoi la qualité de vie au travail est désormais intégrée dans les stratégies de développement de la filière.

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour y remédier :

—> Le projet "**Améliorer les conditions de travail en élevage caprin**", porté par l'Institut de l'Élevage, la FNEC et d'autres partenaires, a permis de :

- Développer des **fiches techniques** sur l'ergonomie à la traite et en fromagerie ;
- Promouvoir l'**automatisation** (distributeurs d'aliments, etc.) et l'**électronisation** (suivi des animaux, gestion des stocks) ;
- Réaliser des **bilans travail** sur plus de 50 exploitations pour identifier les leviers d'amélioration

—> La plateforme **Déclic Travail** propose quant à elle des outils et des démarches pour accompagner les éleveurs dans l'analyse et l'optimisation de leur organisation.

L'amélioration des conditions de travail est essentielle pour :

- **Préserver la santé physique et mentale** des éleveurs et de leurs salariés.
- **Favoriser la transmission des exploitations.**
- **Attirer de nouveaux profils**, notamment des jeunes ou des personnes en reconversion.
- **Renforcer la durabilité** économique et sociale de la filière.

En 2023, l'ANICAP a mis en place un **baromètre social** pour évaluer, via une notation issue d'une enquête menée auprès d'un échantillon national représentatif de 300 éleveurs de chèvres, le bien-vivre de ces derniers en abordant leurs conditions de vie et de travail et leur situation personnelle. L'étude révèle un fort attachement au métier (note moyenne de 8,1/10), une grande fierté de l'exercer (8,6/10) et un épanouissement personnel (7,6/10), mais aussi des difficultés liées à la charge de travail, au manque de reconnaissance du métier par les Français (4,9/10), au manque de temps libre (4,7/10) et au stress (6,7/10).

Si 55 % des éleveurs envisagent de maintenir leur activité dans les cinq prochaines années, 29 % prévoient de la réduire ou de l'arrêter, principalement en raison de départs à la retraite ou de conditions de travail jugées trop contraignantes. La note de satisfaction globale s'établit à 58,3/100, avec des scores plus élevés chez les éleveurs livrant à une coopérative ou produisant sous signe de qualité. Une étude complémentaire auprès de 85 salarié·es agricoles montre des résultats globalement plus positifs, notamment sur la fierté d'exercer ce métier, l'attachement à celui-ci, l'épanouissement personnel et le soutien des proches et des collègues, ce qui donne une note de satisfaction globale de 73,1/100.

L'ANICAP s'est fixé pour objectif de faire passer cette note globale à 70/100 pour les éleveurs chefs d'exploitation et à 80/100 pour les salarié·es.



→ **Indicateur n°9 : Indicateur Elevage : notation via une enquête de satisfaction (baromètre social) auprès des éleveurs et des salarié·es en fermes caprines (note sur 100)**

58,3/100

pour la note de satisfaction des éleveurs (2023)

73,1/100

pour la note de satisfaction des salarié·es (2023)

Objectif pour 2030 :

- 70/100 pour la note de satisfaction des éleveurs et des éleveuses
- 80/100 pour la note de satisfaction des salarié·es



Les actions à mettre en place pour y parvenir sont les suivantes :

- Travailler sur les freins à l'épanouissement des éleveurs et des salariés, à savoir le **revenu et l'astreinte** ;
- Contribuer à l'augmentation de l'**efficacité technico-économique des exploitations laitières comme fermières** via les démarches de durabilité de type Elevage Caprin Durable (ECD) et stratégies bas carbone régionales ;
- Professionnaliser le niveau en **gestion des ressources humaines** en exploitations via des formations en management, encourager les **services de remplacement**, sensibiliser les éleveurs et les éleveuses sur la nécessité de se former en management des ressources humaines.

→ **Indicateur n°10 : Indicateur Transformation Laitière : Notation via l'enquête sociale d'ATLA auprès des entreprises laitières (note sur 100)⁸**

L'appréciation des conditions de travail en entreprise est multifactorielle. De plus, la plupart des entreprises qui transforment du lait de chèvre transforment du lait de vache et, pour certaines, du lait de brebis. Comme il n'est pas possible de distinguer l'activité caprine de celle liée aux autres laits, l'ANICAP a choisi d'utiliser l'indicateur transformation laitière du CNIEL, lequel est composé de 4 sous-indicateurs issus de l'enquête sociale d'ATLA auprès des entreprises laitières.

Ces 4 sous-indicateurs permettent d'observer la prévention des risques, le développement et la reconnaissance des compétences, ainsi que l'épanouissement des salariés.

1. Le **taux d'absentéisme** (critère de bien-être au travail) : il est calculé à partir du nombre total de journées perdues par rapport au nombre total de journées théoriques de travail. Il est exprimé en pourcentage.

Situation 2016 : 5,5%

Objectif 2030 = 5%

2. Le **taux de fréquence d'accidents du travail** (critère d'impact des actions de préventions menées auprès des salariés) : il est calculé à partir du nombre total d'accidents avec arrêt x un million par rapport au nombre d'heures travaillées.

Situation 2016 : 33%

Objectif 2030 = 30%

⁸ Il s'agit du même indicateur que celui qui figure dans la démarche France Terre de Lait du CNIEL

3. Le **nombre de certificats de qualification professionnelle (CQP)** : il est calculé à partir du nombre cumulé de CQP délivrés depuis 2016 en industrie laitière (critère de dynamisme des entreprises en matière de développement des compétences des salarié·es et de gestion de parcours certifiants pour répondre aux besoins en compétences).

Situation 2016 : 267
Objectif 2030 = 2500

4. Le **taux d'embauches en CDI** à l'issue de l'alternance : il est calculé à partir du nombre d'embauches par rapport à l'effectif total des entreprises ayant participé au bilan social. Il est exprimé en pourcentage (critère mesurant la capacité des entreprises à former et à sécuriser les parcours.)

Situation 2016 : 7,32%
Objectif 2030 = 10%

Considérant que chaque sous-indicateur a le même poids, un indicateur agrégé qui se traduit en une note sur 100 a été constitué pour mesurer le degré global d'atteinte de cet engagement social. Il sera atteint à 100% en 2030 si chacun des sous-indicateurs est lui-même à l'objectif, 2016 étant la situation initiale.

Il est à noter que l'agrégation des indicateurs sociaux progresse régulièrement. C'est un élément important et rassurant en termes d'attractivité des entreprises laitières. L'évolution de cet indicateur global est pourtant freinée par celle du taux d'absentéisme, un phénomène de fond constaté dans tous les secteurs industriels depuis la crise Covid, la transformation laitière reflète ainsi les tendances nationales.

Une tendance positive émerge concernant le taux de fréquence des accidents du travail, avec une diminution constante depuis 2016. En 2022 a été atteint le taux le plus bas enregistré au cours des 7 dernières années. Cette amélioration significative témoigne du succès des initiatives de prévention des risques au sein des entreprises laitières, renforçant ainsi l'engagement envers la sécurité au sein de l'industrie.

0% en 2016

Objectif : 100% des quatre sous-indicateurs à leur niveau d'objectif final

En 2022, on observe une avancée majeure dans la promotion de l'alternance dans le secteur laitier. Cela témoigne de l'efficacité des initiatives prises par les entreprises laitières pour intégrer les alternants et renforcer le lien entre la formation et l'emploi.

Le nombre de CQP délivrés par la transformation laitière augmente, bien que n'atteignant pas les niveaux d'avant la réforme de la formation professionnelle en 2018 et la pandémie de Covid. En 2022, le non-renouvellement de l'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles des Contrats de Qualification Professionnelle transversaux au secteur alimentaire constitue un frein à certains projets dans les entreprises laitières.





FOCUS SUR LES ACTIONS DE L'ANICAP POUR PROMOUVOIR LE MÉTIER D'ÉLEVEUR DE CHÈVRES

L'ANICAP mène de nombreuses actions pour promouvoir le métier d'éleveur de chèvres et valoriser la filière. À travers ses campagnes de communication en France et en Allemagne, elle valorise les fromages de chèvre et met en lumière le savoir-faire des éleveurs. Elle a créé une web série, « Passionnément chèvre ! », qui raconte en 6 épisodes le quotidien et la passion des hommes et des femmes qui produisent le lait à l'origine de toute la filière.

Elle est également très active sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube) et via le site fromagesdechèvre.com, où elle diffuse des contenus valorisant les produits caprins et les métiers liés à leur production.

Dans une démarche d'éducation et de sensibilisation, l'ANICAP propose des outils pédagogiques comme la brochure « Salut les caprins » destinée aux élèves de CM1-CM2, ainsi que des guides pour les enseignants afin d'accompagner les visites d'exploitations. Elle édite également une brochure intitulée « Devenir éleveur de chèvres », qui présente la diversité des modèles d'exploitation et encourage les vocations.

L'ANICAP est présente chaque année sur plusieurs événements majeurs du secteur agricole, notamment le Salon International de l'Agriculture (SIA), le SPACE à Rennes et le Sommet de l'Élevage à Cournon. Au SIA, qui attire chaque année un peu plus de 600 000 visiteurs, sont proposés des témoignages d'éleveurs et des ateliers de dégustation de fromages de chèvre ou de recettes.

L'ANICAP a développé récemment une vidéo immersive, Caprin360, conçue pour faire découvrir le métier d'éleveur laitier de manière innovante et pédagogique. Cette expérience se décline en deux chapitres : « La ferme » pour explorer le quotidien des éleveurs, leurs pratiques, leur relation avec les animaux et « La laiterie » pour suivre le parcours du lait, de la collecte à la transformation en fromage. Grâce à une vue à 360°, l'utilisateur est plongé dans l'univers caprin comme s'il y était, avec des scènes filmées directement sur le terrain. L'objectif est de valoriser les savoir-faire, sensibiliser le grand public et susciter des vocations chez les jeunes et les porteurs de projet. [L'application](#) est présentée sur les stands de l'ANICAP lors des grands événements agricoles.

Sur le terrain, l'ANICAP s'appuie sur ses interprofessions régionales pour réaliser des actions ciblées visant à favoriser l'installation en collaboration avec les Chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole et les réseaux de développement rural : journées d'information, visites d'élevages et rencontres avec des éleveurs installés sont ainsi régulièrement organisées dans les grandes régions de production. Ces initiatives permettent de sensibiliser les porteurs de projet, de faire connaître les opportunités de la filière et d'accompagner les jeunes ou les reconvertis dans leur parcours d'installation.

Toutes ces actions visent à renforcer l'attractivité du métier, à faire connaître la richesse des savoir-faire caprins et, ce faisant, à encourager la relève dans la filière.



Une filière qui séduit les femmes et les porteurs de projets hors cadre familial

La filière laitière caprine se caractérise par une proportion plus élevée de femmes et de jeunes exploitants que les autres filières d'élevage.

En 2024, 32 % des chefs d'exploitation caprine ont **moins de 40 ans** et la **part des femmes y est également supérieure à la moyenne agricole** : un·e chef·fe d'exploitation sur deux est une femme chez les fromagers fermiers caprins et un·e sur trois chez les producteurs livreurs.

La filière accueille également **beaucoup de personnes hors cadre familial** : c'est le cas de 68% des femmes co-expoîtantes installées en caprins fromagers depuis 2010 et de 51% de celles installées en caprins laitiers. Pour les hommes, ce pourcentage est de 60 % en caprins fromagers et de 32% en caprins laitiers.

Source : IDELE



AXE 5

Cet axe répond aux Objectifs de développement durable ci-dessus.

Production et transformation responsables : Produire et mettre en marché de manière responsable et durable en prenant en compte, dans tous leurs aspects, les défis environnementaux (changement climatique, biodiversité, transition), avec des engagements de réduction de l'impact environnemental de la filière, et le suivi du bien-être animal dans les exploitations



Les enjeux

- **Réduire l'impact de la filière sur le dérèglement climatique** tout en adaptant ses pratiques aux nouvelles conditions environnementales.
- **Valoriser les bonnes pratiques environnementales** à l'échelle de toute la filière, ainsi que les services rendus à la société en matière d'environnement, dans une démarche de concertation continue avec les parties prenantes.
- **Prévenir toute forme de dégradation de l'environnement**, notamment la déforestation liée à l'expansion agricole et/ou aux pratiques de brûlis, en lien avec les politiques publiques et la nutrition animale.
- **Encourager l'économie circulaire** dans la chaîne alimentaire : écoconception, réduction des déchets, optimisation des emballages, etc.
- **Optimiser la consommation d'eau et d'énergie**, tant en amont qu'en aval de la filière.
- **Mieux gérer les effluents** et limiter leur impact environnemental, à tous les niveaux de la chaîne.
- **Réduire et maîtriser les déchets** générés par la filière, en amont comme en aval.
- **Préserver les ressources naturelles** et garantir une gestion responsable des impacts environnementaux.
- **Favoriser des modes de transport plus durables** pour les denrées alimentaires, lorsque cela est possible.
- **Assurer le bien-être animal** dans les pratiques d'élevage.



Engagement n°6 : Améliorer l'impact environnemental de la filière laitière caprine

La filière laitière caprine française met en œuvre des actions concrètes pour améliorer son impact environnemental, structurées autour de deux grands axes : **l'atténuation du changement climatique** et **l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques**.

1. Atténuation des impacts environnementaux

La filière suit les stratégies nationales et européennes en déployant des outils pour réduire son impact environnemental, notamment en termes d'émissions de GES, principale cause du réchauffement climatique.

Pour cela, elle s'appuie, au niveau des exploitations, sur l'outil **CAP'2ER®** ou tout outil équivalent mis en place par une entreprise laitière, pour mesurer, d'une part, les impacts négatifs de l'élevage sur l'environnement et les réduire, et d'autre part, pour mettre en lumière les contributions positives de l'élevage.

L'outil CAP'2ER®* permet aux éleveurs de réaliser un diagnostic environnemental de leur exploitation, en évaluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation d'énergie, la gestion des effluents, etc. Il existe en deux niveaux :



- **Niveau 1** : disponible depuis 2020, c'est un diagnostic ou autodiagnostic simplifié pour sensibiliser aux enjeux environnementaux.
- **Niveau 2** : disponible depuis 2022, il permet d'établir un diagnostic approfondi permettant de construire un plan d'action personnalisé avec un conseiller.

La filière s'est fixé un objectif de réduction globale des émissions brutes de GES par litre de lait sortie ferme de 15% à l'horizon 2030, pour faire passer celles-ci à une cible moyenne France de 1,26 kg eq CO₂/l en 2030.

* CAP'2ER® version 15.06 (date de livraison : juin 2025)

Pour y parvenir, elle s'attachera à ce que la totalité des éleveurs de chèvres aient réalisé au moins un diagnostic environnemental de type CAP'2ER® niveau 1 ou 2 ou équivalent d'ici 2030. Au 1^{er} juillet 2025, 1784 diagnostics de niveau 1 ont été réalisés et 411 de niveau 2, soit un total de 2195 diagnostics réalisés, ce qui représente 40,6 % du total des exploitations laitières de plus de 25 chèvres.

L'ANICAP continuera à sensibiliser les éleveurs et les conseillers caprins à l'utilité de l'outil CAP'2ER® niveau 1 ou 2 afin de poursuivre les efforts de la filière en matière d'atténuation du changement climatique.

2. Adaptation au changement climatique

D'ici 2050, on estime que les températures augmenteront de 2°C en moyenne. Cette augmentation des températures se traduit par un stress thermique au niveau des élevages qui impacte le bien-être des chèvres et celui des éleveurs, ainsi que la production. C'est pourquoi la filière travaille à l'adaptation des systèmes fourragers, ainsi que des bâtiments d'élevage, des animaux et des équipements de production. Les projets en cours ou récemment terminés sur l'adaptation au changement climatique sont nombreux et portent notamment sur :

- **L'amélioration des bâtiments d'élevage** : le projet **BATcool** achevé en 2025, a permis d'identifier et de mettre en lumière des solutions pour adapter les bâtiments afin de limiter le stress thermique des animaux ; ses résultats continuent d'être diffusés et mis en œuvre ;
- **La sécurisation des systèmes fourragers** : développement de l'autonomie protéique et fourragère (ex. Cap Protéines), et aide à la gestion de la trésorerie fourragère (Cap Climat Territoires) pour faire face aux aléas climatiques (sécheresses, canicules...);
- **La transformation fromagère adaptée** : le projet **CLIMLACTIC** a permis d'étudier les effets des fortes chaleurs sur la qualité du lait et la transformation fermière, et de proposer des solutions techniques et énergétiques actuellement diffusées sur le terrain ;
- **La recherche sur la reproduction et la génétique** : pour mieux comprendre les effets du stress thermique sur la fertilité et sélectionner des animaux plus résilients (ex. UMT STAR).

3. Démarches collectives et territoriales

- **CAP'CLIMAT** : feuille de route nationale portée par l'ANICAP, issue du Varenne agricole de l'eau, visant à structurer les actions de la filière jusqu'en 2030.
- **Stratégies régionales bas carbone** : déployées dans plusieurs régions (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne), elles mobilisent des groupes d'éleveurs autour de diagnostics et d'actions concrètes.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer les avancées de la filière en la matière :

→ **Indicateur n°11 : Nombre de diagnostics CAP2ER niveau 1 ou niveau 2 réalisés**

Valeur actuelle (2025)	Objectif 2030
<p>Au 1^{er} juillet 2025,</p> <ul style="list-style-type: none">• 1784 diagnostics de niveau 1 (autodiagnostic + diagnostic conseiller) réalisés• 411 de niveau 2 <p>soit un total de 2195 diagnostics réalisés et 40,6% du total des exploitations laitières de plus de 25 chèvres</p>	<p>5000 diagnostics réalisés</p>

→ Indicateur n°12 : Réduction globale de l’empreinte carbone par litre de lait sortie ferme

La filière s’est fixée :

- un objectif de **réduction globale de ses émissions brutes de GES** par litre de lait sortie ferme de 15% à l’horizon 2030, pour faire passer celles-ci à une cible moyenne France de 1,26 kg eq. CO₂/l en 2030.
- un objectif de **réduction globale de son empreinte carbone brute** par litre de lait sortie ferme de 15% à l’horizon 2030, pour faire passer celle-ci à une cible moyenne France de 1,27 kg eq. CO₂/l en 2030.

Valeur actuelle (2023)	Objectif 2030
Emissions de GES = 1,48kg ⁹ eq. CO ₂ /l	-15% (cible moyenne France : 1,26 kg eq. CO ₂ /l)
Empreinte carbone brute moyenne = 1,5kg ¹⁰ eq. CO ₂ /l	-15% (cible moyenne France : 1,27 kg eq. CO ₂ /l)

Pour atteindre ses objectifs, l’ANICAP entend d’une part promouvoir activement le code mutuel - incluant la réalisation d’un diagnostic CAP’2ER® de niveau 1 ou 2 - auprès des producteurs fermiers et des laiteries via les interprofessions régionales. D’autre part, elle s’engage à soutenir les stratégies régionales visant à déployer cet outil localement.

Les autres actions à entreprendre pour s’adapter au changement climatique sont détaillées dans la feuille de route CAP’Climat de l’ANICAP.

⁹ Source : CAP’2ER® niveau 2

¹⁰ Source : CAP’2ER® niveau 2



Engagement n°7 : Evaluer le bien-être des troupeaux laitiers caprins et améliorer les pratiques si nécessaire

Le bien-être animal (BEA) est une priorité pour les éleveurs, qui veillent chaque jour à la santé et au confort de leurs animaux. Ce sujet est également au cœur des préoccupations sociétales, tant en France qu'au niveau européen. Consciente de ces enjeux, l'ANICAP s'engage activement à valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain et à poursuivre les efforts d'amélioration en la matière.



Le **Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin**, porté par l'ANICAP, intègre pleinement la dimension du bien-être animal à travers plusieurs axes concrets. Il inclut des recommandations pour améliorer l'environnement dans lequel évoluent les animaux, favorisant leur confort, leur comportement naturel et leur santé.

Le Code Mutuel est une **démarche volontaire et collective** : il repose sur l'engagement volontaire des éleveurs à adopter des bonnes pratiques, dans une logique de progrès continu, ce qui témoigne d'un engagement proactif de la filière. Il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire, mais d'une volonté partagée d'améliorer les pratiques.

Le nombre d'élevages adhérents au code est donc un bon indicateur de l'engagement de la filière en matière de BEA. En 2025, **plus de 1878 éleveurs caprins livreurs sont adhérents au Code Mutuel de Bonnes Pratiques**, ce qui représente 34,7% du total des exploitations de plus de 25 chèvres et **plus de 80 % des producteurs livrant leur lait à une laiterie.**

Ce chiffre illustre clairement l'ampleur de l'engagement collectif de la filière en faveur de pratiques responsables, notamment en matière de bien-être animal, de transparence et de progrès continu.

→ **Indicateur n°13 : Pourcentage d'éleveurs adhérents du code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin sur le total des producteurs**

Valeur actuelle (2025)	Objectif 2030
En 2025, 1878 élevages adhérents au Code Mutuel soit 34,7% du total des exploitations de plus de 25 chèvres	66% des producteurs

L'ANICAP s'engage à renforcer la diffusion du Code Mutuel de Bonnes Pratiques auprès des producteurs fermiers et des laiteries, en s'appuyant sur les interprofessions régionales.





FOCUS SUR LE CODE MUTUEL DE BONNES PRATIQUES EN ELEVAGE ET SUR L'OUTIL CAP'WELL

• LE CODE MUTUEL : UN SOCLE COMMUN POUR DES ÉLEVAGES RESPONSABLES

Le **Code Mutuel** est une **démarche volontaire** lancée par l'ANICAP en 2004 et régulièrement mise à jour depuis pour structurer et valoriser les pratiques des éleveurs de chèvres français.



Il repose sur un **référentiel technique structurant**, couvrant les aspects essentiels de l'élevage de chèvres : **bien-être animal, hygiène, traçabilité, environnement** et **qualité des produits**.

Chaque visite d'élevage réalisée par un conseiller formé dans le cadre du Code Mutuel est l'occasion d'un **échange technique approfondi**, permettant de valoriser les acquis, d'identifier les axes de progrès éventuels et de construire un **plan d'amélioration personnalisé**, avec des recommandations adaptées à chaque exploitation. Cette approche favorise une **montée en compétence continue** des éleveurs et **renforce la transparence** vis-à-vis des partenaires et des consommateurs.

• CAP'WELL, UN OUTIL POUR ÉVALUER LE BIEN-ÊTRE DES CAPRINS

Développé dans le cadre du projet **CMoubiene¹¹**, Cap'Well est un **outil informatisé d'évaluation du bien-être animal** destiné aux élevages laitiers caprins.



Complémentaire au Code Mutuel, il s'appuie sur des **indicateurs validés scientifiquement**, issus notamment du projet **Goatwell¹²**, et de protocoles reconnus tels que **Welfare Quality®** et **AWIN®**, qui définissent des principes, critères et méthodes d'évaluation du bien-être animal. Construit à partir de travaux collaboratifs réunissant chercheurs, techniciens et professionnels de la filière, Cap'Well repose sur une base solide mêlant expertise scientifique et retours de terrain.

¹¹Projet mené de 2021 à 2025 piloté par Idele et impliquant divers partenaires : ANSES, INRAE ANICAP, GDS France, SNGTV, OMACAP, INTERBEV, FBL etc.

¹²Projet mené de 2018 à 2021 piloté par l'INRAE, l'ANSES, l'Institut de l'Élevage et l'ANICAP

Il vise à :

- **Mesurer objectivement le bien-être** des chèvres et chevrettes de plus de 6 mois, à partir d'une **grille d'observation standardisée**, centrée sur l'animal et son environnement, **avec des seuils, scores et classes** définis pour chaque indicateur, afin de garantir une évaluation fiable, reproductible et comparable entre élevages ;
- Fournir un **diagnostic clair** et des **pistes concrètes d'amélioration** ;
- Être utilisé par **des conseillers et techniciens formés** à l'identification des signes de confort, de stress ou de mal-être. Un **guide technique** qui leur est destiné assure une application homogène de la méthode sur le terrain ;
- Sensibiliser également au bien-être des boucs.

Disponible **fin 2025**, l'outil permettra de disposer d'une **base de données commune** facilitant le suivi des progrès réalisés à l'échelle de la filière.

Bien plus que de simples référentiels ou outils techniques, le Code Mutuel et Cap'Well incarnent l'**engagement concret et collectif des éleveurs caprins** en faveur d'une production laitière responsable, respectueuse du bien-être animal et à l'écoute des attentes sociétales.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Tableau de bord des engagements de la filière caprine dans le cadre de la démarche CAP'RSE

Axe 1 : Responsabilité sociétale et Gouvernance

Engagements	Indicateurs associés	Référence	2030
Engagement n°1 – Améliorer la capacité de la filière à rémunérer l'ensemble de ses acteurs	I1 - en élevage : pourcentage de fermes en mesure de rémunérer leurs exploitants à hauteur de 2 fois le SMIC (soit 34 231 € nets par an en 2024)	50% en 2024	60%
	I2 - Aval : pourcentage d'entreprises ayant une marge moyenne supérieure ou égale à 6,5 % (EBITDA/CA) et pourcentage d'entreprises présentant un ratio moyen supérieur ou égal à 2% de résultat net /CA (indicateurs de l'observatoire annuel de branche du Crédit Agricole catégorie Fromagers)	40% des entreprises présentent une marge supérieure ou égale à 6,5 % (EBITDA/CA 2022) 48% des entreprises présentent un résultat net supérieur ou égal à 2%/CA (2022)	

Axe 2 : Communication et Dialogue avec les Parties Prenantes

Engagements	Indicateurs associés	Référence	2030
Engagement n°2 – Mettre en place une communication sur les engagements de durabilité de la filière	I3 - part des FDC dans la consommation de fromages des Français	- (I3) Part des fromages de chèvre dans la consommation de fromages : 7% en volume et 9% en valeur (2024)	Maintien des valeurs de 2022
	I4 - Quantité de FDC achetée par ménage et son évolution	- (I4) Quantité de fromages de chèvre achetée par ménage en 2024 : 2,6 kg/foyer	
	I5 - Taux de pénétration des fromages de chèvre dans les foyers français	- (I5) Taux de pénétration : 84,2% en 2024 (source panel Kantar)	
	I6 - baromètre d'image de la filière caprine	- (I6) Indice issu du baromètre d'image de la filière (à venir)	

Axe 3 : Qualité du Lait et des produits

Engagements	Indicateurs associés	Référence	2030
Engagement n°3 - Maintenir la haute qualité du lait matière première, notamment via l'absence de résidus d'antibiotiques dans le lait	I7-Pourcentage de livraisons de lait collecté au départ de la ferme contrôlées aux antibiotiques	74392 analyses en 2023 (source CNIEL)	100%

Axe 4 : Attractivité

Engagements	Indicateurs associés	Référence	2030
Engagement n°4 - assurer le renouvellement des exploitations en travaillant sur l'attractivité des métiers et de la filière	I8 - Nombre d'exploitations laitières caprines et volumes produits et collectés et leur évolution et évolution de la taille des troupeaux	5410 exploitations de + de 25 chèvres déclarant transformer ou livrer du lait 500 millions de litres collectés en 2024 690 millions de litres produits en 2024 Taille moyenne cheptel fermier : 87 (2020) Taille moyenne cheptel laitier : 251 (2020) Nombre de chèvres / UMO en troupeau laitier // en troupeau fermier = 37 chez les fromagers et 175 chez les livreurs	- Préserver les équilibres de 2024 : - Maintien du nombre d'exploitations et du volume de lait produit existants - Optimum nbre de chèvres/UMO = 40 chez les fermiers et 180 chez les livreurs (ou litrage minimum par UMO : 30 000 litres chez les fromagers et 150 000 litres chez les livreurs)
Engagement n°5 - Améliorer les conditions de travail pour une filière plus attractive	I9 - Elevage : notation sur 100 via une enquête auprès d'éleveurs caprins et de leurs salariés I10 - Transformation laitière : notation agrégée (sur 100) de 4 sous-indicateurs via une enquête sociale en entreprises laitières : - taux d'absentéisme - taux de fréquence d'accidents du travail - nombre cumulé de certificats de qualification professionnelle - taux d'embauche de CDI à l'issue de l'alternance	58,3/100 pour les éleveurs (2023) 73,1/100 pour les salariés (2023) 0% en 2016	70/100 pour les éleveurs 80/100 pour les salariés 100% des quatre sous-indicateurs à leur niveau d'objectif final : Taux d'absentéisme = 5% Taux de fréquence d'accidents du travail = 30% Nombre de certificats de qualification professionnelle = 2500 - Taux d'embauches en CDI à l'issue de l'alternance : 10%

Axe 5 : Production et transformation responsables

Engagements	Indicateurs associés	Référence	2030
Engagement n°6 – Améliorer la performance environnementale de la filière laitière caprine	I11 - En élevage : nombre de diagnostics CAP2ER niveau 1 ou niveau 2 réalisés	Au 1er juillet 2025, 1784 diagnostics de niveau 1 (autodiagnostic + diagnostics conseiller) réalisés et 411 de niveau 2, soit un total de 2195 diagnostics réalisés soit 40,57 % de la totalité des exploitations de plus de 25 chèvres	5000 diagnostics réalisés
	I12- Réduction globale de l’empreinte carbone par litre de lait sortie ferme - Emissions de GES - Empreinte carbone brute	1,48 kg eq CO ² /l 1,5 kg eq CO ² /l	-15% (cible moyenne France : 1,26 kg eq CO ² /l) -15% (cible moyenne France : 1,27 kg eq CO ² /l)
Engagement n°7 – Evaluer le bien-être des troupeaux laitiers caprins et améliorer les pratiques si nécessaire	I13- pourcentage d’éleveurs adhérents du code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin sur total éleveurs	En 2025, 1878 élevages adhérents au Code Mutuel, soit 34,7% de la totalité des exploitations de plus de 25 chèvres	66% des producteurs

EN SYNTHÈSE

5 AXES DE TRAVAIL

7 ENGAGEMENTS

13 INDICATEURS



A HORIZON 2030
avec un point intermédiaire
entre 2025 et 2030

CAP'RSE

La démarche de la filière laitière caprine

Une réponse à 6 des 17 Objectifs de Développement
Durable de l'Accord de Paris de 2015 :



CONCLUSION

Un engagement collectif pour une filière durable et responsable

La filière caprine s'engage pleinement dans cette démarche de responsabilité sociétale, portée par des actions concrètes et une transparence renforcée. Des points d'étape réguliers viendront illustrer les avancées, les initiatives mises en œuvre et les résultats obtenus.

Ce mouvement repose sur un dialogue ouvert et constructif avec l'ensemble des parties prenantes, dans une volonté constante d'amélioration des pratiques et des standards de la filière.

L'ANICAP invite tous ses acteurs à s'impliquer activement dans cette dynamique. Ensemble, nous avons le pouvoir de façonner un avenir durable et responsable, en valorisant le travail des producteurs de lait de chèvre et des salariés qui le transforment, en préservant notre environnement et en assurant le bien-être animal.

Notre ambition : garantir une juste rémunération à chaque maillon de la chaîne, tout en continuant à offrir aux consommateurs des produits au lait de chèvre irréprochables, tant sur le plan sanitaire que gustatif.

La réussite de cette démarche repose sur l'engagement de chacun. Faisons de la RSE une réalité concrète, porteuse de sens et de bénéfices pour toutes et tous !



ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

www.anicap.org